

Entre les propriétaires :

Michael et Sylvie Reichenbach
11 Rue des fouillies
70300 Magnivray

Tél : 06 48 6070 64

Mail - courriel : thibault-luxeuil@density96.com

Et le locataire :

NOM..... Prénom

Adresse.....

Code Postal..... Commune.....

Téléphone..... Courriel :.....

Nombre de personnes à loger (2 + 1 maximum)

1) DESCRIPTIF DES LIEUX

Meublé de Tourisme situé à Luxeuil les bains. Appartement meublé de type F2 d'environ 60 m2 au premier étage. Details et inventaire voir exposé.

Remarque: Cet appartement n'est pas accessible aux personnes handicapées ou a mobilité réduite.

2) CONDITIONS DE LOCATION

Durée de la location saisonnière :

Du à h

Au à h

Prix par semaine : 300€. Forfait pour 3 semaines: 750 € (chauffage, électricité inclus) pour une occupation par 2 personnes (pour 3 personnes 350 € / semaine - 850 € / 3 semaines) plus taxe de séjour.
Draps, taies, nappes, serviettes et torchons fournis. Lits faits à l'arrivée. Draps de rechange 10€.

Observations diverses :

- Dépôt de garantie à verser à l'arrivée: 250€.
- Sont inclus dans le prix de la location: l'eau, l'électricité et le chauffage.
- Sont facturés en sus: la taxe de séjour (1€ par jour et par personne).
- Forfait ménage 30€
- Arrivée à l'appartement: dimanche dans la journée après 13h00
- Départ de l'appartement : samedi avant 13h00 impérativement.

soit un loyer total de plus
Taxe de séjour (1€ / jour par personne).
Nettoyage fin de séjour30 €..... plus
Rechange dras, linges (10€).

Somme totale €

Un dépôt de garantie de 250 € sera donné au propriétaire par le locataire à son arrivée en plus du solde. Cette caution (retour en espèces/par chèque) sera remboursée au moment du départ après la visite ou au plus tard 2 jours après le départ en cas de virement bancaire. Ceci, déduction faite des dommages éventuels ou des frais de réparation des locaux.

3) DISPOSITIONS GENERALES

Le propriétaire mettra l'appartement à disposition conformément à la description ci-dessus. L'inventaire du mobilier et des différents équipements est effectué au début du séjour et à la fin du séjour par le propriétaire ou son représentant en présence du locataire.

4) ASSURANCE

Attention, le locataire doit bien vérifier que son contrat d'assurance habitation principale prévoit l'extension Villégiature (location de vacances) et sinon prévoir une assurance couvrant les risques locatifs.

5) UTILISATION

Le nombre de locataires ne pourra dépasser le nombre convenu ci-dessus, ni la capacité d'accueil, sans accord écrit du propriétaire (dans le cas contraire, le propriétaire est en droit de rompre le présent contrat).

De la même façon, la location ne pourra être cédée à des tiers.

Le logement est non fumeur et n'accepte pas les animaux.

6) PAIEMENT ET ENTREE EN VIGUEUR DU PRESENT CONTRAT

La réservation n'est valable qu'à compter de la réception du contrat signé et de la réception de l'acompte de 100€ ou 300€ pour 3 semaines. Les autres frais (loyers, taxes de séjour ainsi que le nettoyage final et le forfait linge supplémentaire fourni) seront réglés à l'arrivée.

7) ANNULATION –INTERRUPTION :

Toute annulation doit être faite par écrit au moins 14 jours avant le début de la location. Les acomptes ne peuvent être rendus que si l'appartement peut être reloué au moins pour la même période - sinon, l'acompte reste en possession du propriétaire.

En l'absence de notification ou si le locataire ne se présente pas le jour mentionné, le loyer total est dû et le contrat est considéré comme résilié dans les 24 heures.

Le présent contrat a été établi en deux exemplaires.

Fait le

Fait le.....

A

A.....

Le propriétaire

Le locataire (« lu et approuvé »)

.....

.....